



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté DCL/BRGE n° 2022-21 du 19 janvier 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-238 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Meudon

**Le Préfet des Hauts-de-Seine,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret du 25 mai 2021 portant nomination de Mme Sophie GUIROY en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté 2021-038 du 14 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Sophie GUIROY, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine, secrétaire générale adjointe,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté n° 2020-238 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Meudon,

**Vu** la proposition du maire de la commune de Meudon,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Considérant** qu'il convient de remplacer deux membres démissionnaires de la première liste, Messieurs Antoine DUPIN et Hervé MARSEILLE, titulaires.

.../...

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1 de l'arrêté 2020-238 est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
<b>Titulaires</b>		<b>Titulaire</b>		<b>Titulaire</b>	
1	Michèle GUYEU	1	Bouchra TOUBA	1	Denis MARECHAL
2	Laurent DUTHOIT				
3	Murielle ANDRE-PINARD				
<b>Suppléants</b>		<b>Suppléant</b>		<b>Suppléant</b>	
1	Maxime AGAZZOTTI	1	Renaud DUBOIS		
2					
3					

**Article 2** : les autres articles restent inchangés.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Meudon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 19 janvier 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale adjointe,



Sophie GUIROY